

16.CSD.OP.056 – Corrigendum

1.

		Prise en charge par	
		Agence	Contractant
1. Maintenance préventive			
Maintenance préventive		Maintenance préventive est totalement couverte par le contrat	
2. Maintenance corrective : (dépannages et réparations)			
<i>Sans Sous-traitance</i>			
Prix unitaire de composants	≤ à 500€		X
Prix unitaire composants	> 500 €	X	
Main œuvre		X (inclus dans le paiement forfaitaire annuel de l'Agence vers le Contract, ceci est applicable 24h/24h)	
<i>Avec Sous-traitance</i>			
Prix unitaire de composants facturé par la société de sous-traitance	≤ à 500 €		X
Main œuvre	>0 €		X
Prix unitaire de composants facturé par la société de sous-traitance	> 500 €	X	
Main œuvre	>0€	X	X

2.

Le nombre de détecteurs est de **345** optiques et **2** thermiques et non 229 optiques comme indiqué au point 4) de l'annexe II Bordereau des équipements et opérations de maintenance.

Le nombre de boutons d'alarme est de **35** et non 29 comme indiqué au même point 4) de l'annexe II Bordereau des équipements et opérations de maintenance.